

bien accueillies, et qu'il ne sera rien épargné pour assurer un excellent équipage.

Jusqu'à présent, les dépenses faites par le Canada pour sa défense sont restreintes à l'armée de terre. Le gouvernement canadien est tout autant disposé à donner son attention à la partie navale de cette défense. Il y a, sur les côtes du Canada, un grand nombre d'hommes admirablement doués pour former une réserve navale, et on espère qu'avant longtemps il sera possible de tomber d'accord sur un système qui assurerait l'entraînement de ces hommes et l'utilisation de leurs services pour la défense en cas de besoin.

Les ministres répètent, de temps en temps, qu'il faut d'abord se débarrasser de la dette avant de songer à augmenter les dépenses militaires. Mais, si l'on considère l'augmentation de la population et le développement de l'industrie, on comprend par là-même l'augmentation du budget. Les ministres ont proposé de réduire les dépenses militaires, mais ils ont oublié de mentionner qu'ils ont augmenté les dépenses civiles. Les dépenses militaires ne sont pas les seules dépenses qui doivent être réduites. Les dépenses civiles sont également importantes. Les dépenses militaires ne sont pas les seules dépenses qui doivent être réduites. Les dépenses civiles sont également importantes. Les dépenses militaires ne sont pas les seules dépenses qui doivent être réduites. Les dépenses civiles sont également importantes.

Londres, 11 août 1902

Les formules diplomatiques supérieures, où l'on trouve ou la promesse de créer une marine de guerre comme celle dont un Parlement d'empire vient de nous gratifier ! La note de demande de ce mémoire, n'est ce pas que le Canada, dès 1902, remplissait déjà convenablement son devoir envers lui-même et envers la métropole ? Autrement à quoi peut bien rimer l'énergique défense, l'absence de légères réserves nos ministres faisaient de notre organisation militaire ?

M. Laurier aurait pu, pour se tenir dans la note quasi générale de la conférence, parler de la *défense de la métropole* comme il l'a fait en 1909 et en 1910 devant ses auditoires impérialistes ; remarquez avec quelle prudence il s'en tient à la *défense du Canada*.

Jusqu'à présent, dit-il, les dépenses faites par le Canada pour sa défense sont restreintes à l'armée de terre. Le gouvernement canadien est tout autant disposé à donner son attention à la partie navale de cette défense.

Or, en 1910, non seulement M. Laurier s'est fait autoriser, lui et ses successeurs, à mettre la marine canadienne au service de l'Angleterre ; il a refusé d'insérer dans la loi navale le dispositif de notre loi militaire qui porte que les Canadiens ne seront tenus qu'à la défense du Canada.

Mais en cette question du service naval, il faut lire le compte rendu officiel de la conférence (nous parlons toujours de celle de 1902) pour voir quelle portée attacher à la déclaration de nos ministres.

Dès le début, le ministre des Colonies, M. Chamberlain, et le ministre de la Marine, lord Selborne, avaient posé en principe qu'une marine de guerre ne doit pas exister pour la *défense*, mais pour l'*attaque*. Lord Selborne disait (page 16) :

M. Chamberlain et Mesieurs, l'Amirauté a fait distribuer un mémoire qui, si je ne me trompe, est en possession de chacun de nous. — Aujourd'hui, je me bornerai à insister sur deux points qui sont exposés dans ce mémoire. Le premier, sur lequel j'insisterai le plus fortement possible, c'est la raison